



Écocentres
MRC de Kamouraska

NOUVEAUTÉS 2017 DANS LES ÉCOCENTRES

Ouverture :
semaine du 18 au 22 avril



Matériaux secs

Maintenant
acceptés **GRATUITEMENT**

- Bardeau d'asphalte (sans le papier goudronné)
- Gypse (gyproc)
- Miroir (**sans cadrage**)
- Vitre (**sans cadrage**)
- Verre trempé
- Mélamine
- Céramique
- Clapboard de masonite
- Toilette et lavabo en porcelaine, etc.



Déchets

Maintenant
acceptés **AVEC DES FRAIS**

- Papier goudronné
- Laine minérale
- Toile de piscine
- Caoutchouc
- Plastique rigide
- Revêtement de vinyle
- Prélart
- PVC
- Fibre de verre
- Clapboard de vinyle

ATTENTION

MATIÈRES REFUSÉES AUX ÉCOCENTRES :

- **Les ordures domestiques** (utilisez votre bac de déchets)
- terre contaminée, **souche d'arbres**,
- produits contenant amiante, produits **d'usage industriel ou commercial**,
- déchets biomédicaux pathologiques et radioactifs, etc.
- résidus contenant des BPC
- produits explosifs et armes
- plantes exotiques envahissantes (berce du Caucase, roseau commun, herbe à poux, etc.)

Des frais s'appliquent pour tous les déchets :

- Volume équivalent à une remorque standard de 4'x8'x1,5' = **25 \$**, si plus petit ou plus grand, les frais s'ajustent en conséquence.
- Les encombrants comme les matelas, sommiers, futons, mobilier non réutilisable sont facturés à la pièce, par exemple : 1 lit simple **5 \$**, sofa de plus de 3 places **15 \$**. Les frais seront affichés aux écocentres.